

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
20 SEPTEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE  
3 OCTOBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	30
Votants :	34

L'an deux mille dix-huit,

le 25 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - M. Pierre PRAT.

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Michel CRIAUD ne prend pas part au vote et sort de la salle.**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°104-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES ESPACE LITTORAL A MUZILLAC**  
**– ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BR n°446**

Le Président rappelle que, par délibération n° 90-2018 du 3 juillet 2018, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition, sur le parc d'activités de l'Espace Littoral (sur la commune de Muzillac), d'une bande de terrain, correspondant à une partie de la parcelle BR n°357, d'une superficie de 430 m<sup>2</sup> environ, au prix de 29,92 € HT le m<sup>2</sup>, auprès de la SARL In SITE représentée par M. Marc FEILLARD.

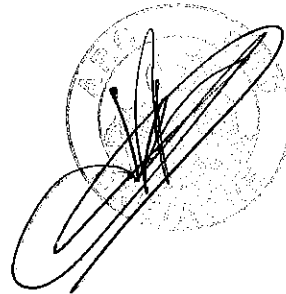
M. FEILLARD informe la Communauté de Communes être en cours de constitution d'une SCI. Cette SCI se substituera à la SARL In SITE pour l'acquisition du lot n°16 correspondant aux parcelles BR n°446 et n°447.

Par ailleurs, le document d'arpentage et le plan de bornage fixent la superficie totale de la bande de terrain à 429 m<sup>2</sup>. Celle-ci correspond à la parcelle cadastrée BR n°446, soit un prix de 12 835,68 € HT et de 15 402,82 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **ACTE** la surface définitive de la parcelle BR n°446 concernée par cette acquisition à 429 m<sup>2</sup>, soit 12 835,68 € HT et 15 402,82 € TTC ;
- **PRECISE** que cette acquisition s'effectuera auprès de la société IN SITE ou la SCI MUZILLAC INVEST actuellement en cours de constitution et/ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 3 octobre 2018  
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is stylized and appears to be 'M. [unintelligible]'. The stamp is faint and circular, with some illegible text inside.